

N° 12-15

BULLETIN D'INFORMATION ET RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



DE LA PREFECTURE DE LA MARNE

du 23 décembre 2022

AVIS ET PUBLICATION :

- PREFECTURE :
 - Cabinet
 - Direction de la citoyenneté et de la légalité
 - Secrétariat général commun départemental
- SERVICES DECONCENTRES :
 - DDT
 - DDETSPP

Ce recueil est consultable à la préfecture de la Marne, 1, rue de Jessaint 51000 Châlons-en-Champagne et dans les trois sous-préfectures (Reims, Epernay et Vitry-le-François), ainsi que sur le site internet de la préfecture www.marne.gouv.fr (rubrique - Publications).

SOMMAIRE

PREFECTURE DE LA MARNE

Cabinet

p 4

- Arrêté préfectoral du **23 décembre 2022** portant interdiction temporaire de vente et d'utilisation d'artifice de divertissement

- Liste des candidats lauréats aux examens de secourisme du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

Direction de la Citoyenneté et de la légalité

p 11

- Arrêté préfectoral du **23 décembre 2022** portant liquidation et dissolution du Syndicat Mixte de ramassage scolaire de Hautvillers

Secrétariat général commun départemental

p 14

- Arrêté du **22 décembre 2022** portant désignation des membres du comité social d'administration de la préfecture et du SGCD de la Marne

SERVICES DECONCENTRES

Direction départementale des territoires de la Marne (D.D.T.)

p 18

- Arrêté du **22 décembre 2022** portant désignation des membres du comité social d'administration de la DDT de la Marne

Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (D.D.E.T.S.P.P.)

P 21

- Arrêté du **15 décembre 2022** portant modification de l'arrêté du 26 mai 2021 fixant la liste des personnes pouvant assister les salariés lors des entretiens préalables aux licenciements dans les entreprises non dotées d'institutions représentatives du personnel

Préfecture de la Marne

Prefecture de la Marne

Cabinet

Châlons-en-Champagne, le 23 décembre 2022

Arrêté préfectoral portant interdiction temporaire de vente et d'utilisation d'artifice de divertissement

Le préfet du département de la Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2215-1 ;

Vu le code de l'environnement, notamment son article R. 557-6-3 ;

Vu le code pénal ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre ;

Vu le maintien de la posture *Vigipirate* au niveau « *sécurité renforcée – risque attentat* » jusqu'à nouvel ordre ;

Considérant le risque important d'atteinte à la sécurité et à l'ordre public lié à l'aggravation de la menace terroriste sur l'ensemble du territoire national, notamment à la suite des attentats perpétrés en France ;

Considérant que le contexte sécuritaire actuel nécessite une mobilisation importante des forces de l'ordre pour assurer la sécurisation générale du département de la Marne ;

Considérant que les forces de l'ordre ne peuvent être détournées de cette mission prioritaire ;

Considérant qu'à l'occasion des festivités de fin d'année, des rassemblements peuvent avoir lieu dans le département de la Marne ;

Considérant que l'usage inconsidéré des artifices de divertissement, des articles pyrotechniques, des pétards et fusées à l'occasion de ces festivités, notamment sur la voie publique ou les lieux de rassemblement, est de nature à troubler gravement la tranquillité publique et la sécurité publique et peut générer des mouvements de panique ;

Considérant qu'afin de prévenir ces troubles et éviter ces risques, il convient de prononcer des mesures proportionnée et adaptée à la situation ;

Sur proposition de Madame la directrice de cabinet du préfet de la Marne ;

ARRETE

Article 1 : La vente, le transport, le port et l'usage d'artifices de divertissement, quelle qu'en soit la catégorie, d'articles pyrotechniques, de pétard et de fusées sont interdits

dans le département de la Marne du samedi 31 décembre 2022 6 heures au lundi 2 janvier 2023 à 6 heures.

Cette interdiction vaut pour la vente, le transport, le port et l'usage sur la voie publique, les espaces publics, ou en direction de la voie publique et des espaces publics ainsi que dans tous les autres lieux de grands rassemblements de personnes.

Cette interdiction ne s'applique pas aux détenteurs d'un agrément préfectoral ou du certificat de qualification, aux personnels des collectivités locales, aux membres des comités des fêtes habitués au tir des feux d'artifice non classés « spectacles pyrotechniques ».

Article 2 : La vente de carburant au détail dans tout récipient transportable est interdite sur l'ensemble du territoire de la Marne du samedi 31 décembre 2022 6 heures au lundi 2 janvier 2023 à 6 heures.

Article 3 : Le transport de carburant dans tout récipient transportable est interdit du samedi 31 décembre 2022 6 heures au lundi 2 janvier 2023 à 6 heures.

Article 4 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Une copie du présent arrêté sera adressée à tous les maires du département de la Marne qui seront chargés de le faire afficher en mairie et lieux habituels réservés à cet effet.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 7 : Madame la Directrice de cabinet, monsieur le Directeur départemental de la sécurité publique de la Marne et monsieur le colonel, commandant le Groupement de gendarmerie de la Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont une copie sera adressée à Monsieur le procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Reims et Madame la procureure près le tribunal judiciaire de Châlons-en-Champagne.

Le préfet,



Henri PREVOST

Candidats lauréats aux examens
de secourisme du 01 janvier au 31 décembre 2022
pour insertion au Recueil des Actes Administratifs

CERTIFICAT DE COMPÉTENCES DE
FORMATEUR AUX PREMIERS SECOURS
DU 18 MARS 2022 À CHALONS-EN-CHAMPAGNE

M BLANCHARD Julien M CAMACHON Nicolas M CHARTON Sébastien Mme FILA TOURNANT Julie	M LEPIN Arthur M MOREAUX Alexis M NICQ Nicolas M RENARD Mériel
--	---

CERTIFICAT DE COMPÉTENCES DE
FORMATEUR EN PRÉVENTION ET SECOURS CIVIQUES
DU 20 MAI 2022 À CHALONS-EN-CHAMPAGNE

M BOUCHEZ Romain M GAGNANT Killian M TOUITOU Jérémie Mme ANDORRE Thelma	Mme GOSSE Sarah Mme MATAUT Heidi M PICQ Jean-Baptiste
--	---

CERTIFICAT DE COMPÉTENCES DE
FORMATEUR AUX PREMIERS SECOURS
DU 20 MAI 2022 À CHALONS-EN-CHAMPAGNE

M NAZE Jean-Mickaël M BAILLEUL Lucien Mme MAESTRE Sabrina	M GARCIA Christopher M LEROY Maxime
---	--

CERTIFICAT DE COMPÉTENCES DE
FORMATEUR EN PRÉVENTION ET SECOURS CIVIQUE
DU 30 SEPTEMBRE 2022 À CHALONS-EN-CHAMPAGNE

M ALCAVE Steven Mme CARE Marine M CHARREAU Thibaud M DE VIENNE Sébastien	M DIENIS Nicolas M HOUZOT Ayrton Mme MOLARD Morgane
---	---

CERTIFICAT DE COMPÉTENCES DE
FORMATEUR EN PRÉVENTION ET SECOURS CIVIQUES
DU 12 DECEMBRE 2022 À CHALONS-EN-CHAMPAGNE

M BARBESANGE Romain	M FLIRDEN Johann
M CARON Vincent	M FLIRDEN Wilfrid
M COLIN Richard	M HUBERT Pierre
Mme COULON Leslie	M MARC Sébastien
M FAGE Rodolphe	M VALLET Frédéric

BREVET NATIONAL DE SÉCURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE
EXAMEN INITIAL DU 05 MARS 2022

M. BLAMART Lucas	Mme MOREAU Romane
M. GIRON Arnaud	M. PRZEPIORKA Clément
M. LALLEMENT Lucas	M. RAGOT Alexandre
M. LECLERE Isaac	M. SIMON Baptiste
M. LONGUET Adrien	Mme THEBAULT Justine
Mme MERCIER Maie Lou	M. CHARISTAS SOULAINÉ Kylian

BREVET NATIONAL DE SÉCURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE
EXAMEN INITIAL DU 23 AVRIL 2022

M ABBES Jason	M ESPIRE Marius
M BRIQUET Victor	M. LALANDE Arno
M BRIXON Oscar	M. RIVIERE Paul
Mme CHAFFAUT Laurine	M. TERRAT Pauline
M CHAFFAUT Corentin	Mme VATTEPIN Margaux
M COURBO Axel	

BREVET NATIONAL DE SÉCURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE
EXAMEN INITIAL DU 02 MAI 2022

Mme BLONDEAUX Lily	M. BLOT Thomas
M. CHEMIN Antoine	M. BROCHET Sacha-Louis
M. JOUINEAU Tao	M. FREVACQUE Maxime
Mme MAILLART Julie	M. LE GOFF Louis
M. ROSENTHAL Benjamin	M NAUDÉ Paul
M. SUBLON Robin	M. SIGNORET Raphaël

BREVET NATIONAL DE SÉCURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE
EXAMEN INITIAL DU 06 MAI 2022

Mme ANTOINE Julie M LAFON Paul M LUDWICZAK Pierre	Mme MOURGUES Catelle XXXXXXXXXXXX
---	--------------------------------------

BREVET NATIONAL DE SÉCURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE
EXAMEN INITIAL DU 01 JUIN 2022

M ILESI Christophe Mme BENHASSINE Suzon	M. TINGRY Mathéo M KERNER Julien
--	-------------------------------------

BREVET NATIONAL DE SÉCURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE
EXAMEN INITIAL DU 20 JUIN 2022

M KALININE Romain M LAFON Paul Mme SIEGEL Emma	M LUDWICZAK Pierre Mme MOURGUES Catelle
--	--

BREVET NATIONAL DE SÉCURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE
EXAMEN INITIAL DU 12 JUILLET 2022

Mme BOOMS Ludyvine Mme BOUILLAGUET Janice	M HAUDOT Hugo Mme SOURDET Lara
--	-----------------------------------

BREVET NATIONAL DE SÉCURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE
EXAMEN INITIAL DU 09 DÉCEMBRE 2022

M ANNEG Fabian Mme D'HAUSSY Justine M GENTIL Tristan M GUYOT Damien M HILBERT Vincent	M MAGNAN Hugo Mme MERAUX Bénédicte M MOURELLE Manuel Mme SONGEONS Caroline M VITRY Robin
---	--

BREVET NATIONAL DE SÉCURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE
RECYCLAGE DU 05 MARS 2022

Mme LOISEAU-PINTAUX Antinéa	M. PERCHE Quentin
-----------------------------	-------------------

BREVET NATIONAL DE SÉCURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE
RECYCLAGE DU 02 MAI 2022

M. DETRISEUX Guillaume M. PECOME Jean-Elie	M. GIRARD Guillaume
---	---------------------

Préfecture de la Marne

**Direction de la Citoyenneté et de la
légalité**



Arrêté préfectoral portant liquidation et dissolution du Syndicat Mixte de ramassage scolaire de Hautvillers

Le Préfet de la Marne

*Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite*

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-25-1 , L.5211-26, L.5212-33 et R. 5211-9 à 11;

VU l'arrêté préfectoral du 20 décembre 1963 modifié, portant création du Syndicat Mixte de ramassage scolaire d'Hautvillers;

VU la délibération du conseil syndical du Syndicat Mixte de ramassage scolaire d'Hautvillers du 27 novembre 2019 favorable à la dissolution du Syndicat Mixte ;

VU la délibération du 2 mars 2020 du conseil syndical de ramassage scolaire d'Hautvillers approuvant les conditions financières et comptables de sa dissolution ;

VU la délibération de la communauté de communes de la grande Vallée de la Marne du 19 juin 2019 se prononçant favorablement sur la dissolution du Syndicat Mixte de ramassage scolaire d'Hautvillers ;

VU la délibération de la communauté de communes de la grande Vallée de la Marne du 16 juillet 2020 sur les conditions financières du transfert de l'actif et du passif de ce syndicat ;

VU la délibération de la communauté urbaine du grand Reims du 16 décembre 2021, donnant un avis favorable aux conditions budgétaires et comptables de la liquidation du Syndicat Mixte de ramassage scolaire d'Hautvillers, afin de permettre sa dissolution ;

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Fleury la Rivière du 17 juin 2019, favorable à la dissolution du Syndicat Mixte de ramassage scolaire d'Hautvillers ;

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Fleury la Rivière du 20 mars 2020, favorable aux conditions financières et comptables de cette dissolution ;

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Romery du 28 octobre 2021, donnant un avis favorable à la dissolution du Syndicat Mixte de ramassage scolaire d'Hautvillers et aux conditions du transfert de l'actif et du passif ;

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Cormoyeux du 1^{er} octobre 2019 favorable à la dissolution du Syndicat Mixte de ramassage scolaire d'Hautvillers ;

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Cormoyeux du 21 décembre 2021, favorable aux conditions budgétaires et comptables de la liquidation du Syndicat ;

CONSIDERANT que l'ensemble des collectivités membres ont donné un avis favorable sur la dissolution du Syndicat Mixte de ramassage scolaire d'Hautvillers ;

CONSIDERANT que l'ensemble des collectivités membres s'est prononcé favorablement dans des termes identiques sur les conditions budgétaires et comptables de la liquidation du Syndicat Mixte de ramassage scolaire d'Hautvillers ;

CONSIDERANT que la communauté de communes de la grande Vallée de la Marne a délibéré le 26 septembre 2019 pour prévoir l'intégration du personnel du Syndicat dans l'effectif de la communauté de communes ;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des conditions nécessaires pour prononcer la dissolution sont réunies ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de la Marne,

ARRETE

Article 1 : Le Syndicat Mixte de ramassage scolaire d'Hautvillers est dissous.

Article 2 : L'actif, le passif et le solde de trésorerie, d'un montant de 1 653,53 euros du syndicat Mixte de ramassage scolaire d'Hautvillers sont transférés à la communauté de communes de la grande Vallée de la Marne (CCGVM). L'ensemble des droits et obligations du syndicat sont restitués à la CCGVM.

L'ensemble du personnel est repris par la CCGVM.


Article 3 : Le présent arrêté sera notifié au directeur départemental des Finances publiques. Le président du syndicat Mixte de ramassage scolaire d'Hautvillers ainsi que la présidente de la communauté urbaine du grand Reims, le président de la communauté de communes de la grande Vallée de la Marne et le maire de Marfaux, en recevront également notification.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs, auprès du président du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne (25, rue du Lycée - 51000 Châlons-en-Champagne), ou par le biais de l'application télérecours (www.telerecours.fr). Le recours n'a pas d'effet suspensif sur la décision.

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture de la Marne, le président du syndicat Mixte de ramassage scolaire d'Hautvillers, la présidente de la communauté urbaine du grand Reims, le président de la communauté de communes de la grande Vallée de la Marne, le maire de Marfaux, ainsi que le directeur départemental des Finances publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera par ailleurs publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Marne.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 23 DECEMBRE 2022

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,



Emile SOUMBO

Préfecture de la Marne – Secrétariat Général Commun
(SGC) départemental

**Arrêté du 22 décembre 2022
portant désignation des membres du comité social d'administration
de la préfecture et du SGCD de la Marne**

Le Préfet de la Marne,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2022 instituant des comités sociaux d'administration au sein des ministères de l'intérieur et des outre-mer ;

Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du ministère de l'intérieur et des outre-mer ;

Vu le procès-verbal de dépouillement et de proclamation des résultats du 8 décembre 2022 ;

arrête:

Article 1^{er}

Le comité social d'administration de la préfecture et du SGCD de la Marne est composé comme suit :

a) représentants de l'administration

- M. le Préfet de la Marne, président, ou son représentant ;
- M. le Secrétaire général de la préfecture ;
- M./Mme le/la Directeur.rice du secrétariat général commun départemental, ou son représentant.

b) représentants du personnel : 6 membres titulaires et 6 membres suppléants

Le président est assisté, en tant que de besoin, par les membres de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par des questions soumises à l'avis du comité.

Article 2

Sont désignés en qualité de représentants du personnel au sein du comité social d'administration susmentionné :

Membres titulaires	Membres suppléants
Au titre de FO	
Mme Nadia NOUVION	Mme Florence BLO
Mme Laurence DAUSSEUR	Mme Sylvia PROTAT
Mme Christelle POTTIER	M. Rodolphe PICHELIN
Mme Nadia CASIMIRIUS	Mme Murielle CHABAUX MATHIEU
M. Steve WILHELM	Mme Aurore PARIZET
M. Benoît SART	Mme Sandrine HAUTION

Article 3

Le mandat des membres du comité social d'administration susvisé entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023.

Article 4

Le Préfet de la Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Marne.

Le préfet de la Marne,



Henri PREVOST

Services déconcentrés

Services déconcentrés

DDT



**Arrêté du 22 décembre 2022
portant désignation des membres du comité social d'administration
de la DDT de la Marne**

La Directrice départementale des territoires de la Marne par intérim,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2022 instituant des comités sociaux d'administration au sein des ministères de l'intérieur et des outre-mer ;

Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du ministère de l'intérieur et des outre-mer ;

Vu l'arrêté NOR TFPX2234445A du 30 novembre 2022 modifiant l'arrêté du 9 mars 2022 portant dérogation à l'utilisation du vote électronique en vue du prochain renouvellement général des instances de dialogue social dans la fonction publique de l'État ;

Vu le procès-verbal de dépouillement et de proclamation des résultats du 8 décembre 2022 ;

arrête:

Article 1^{er}

Le comité social d'administration de la DDT de la Marne est composé comme suit :

a) représentants de l'administration

- M. le Directeur départemental des territoires de la Marne, président, ou son représentant ;
- Mme la Directrice départementale adjointe des territoires de la Marne.

b) représentants du personnel : 5 membres titulaires et 5 membres suppléants

La présidente est assistée, en tant que de besoin, par les membres de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par des questions soumises à l'avis du comité.

Participe également sur les domaines de compétence du secrétariat général commun départemental :

- M./Mme le/la Directeur.rice du secrétariat général commun départemental, ou son représentant.

Article 2

Sont désignés en qualité de représentants du personnel au sein du comité social d'administration susmentionné :

Membres titulaires	Membres suppléants
au titre de UNSA FONCTION PUBLIQUE [Union Nationale des Syndicats Autonomes]	
Mme Christine FROMM	Mme Virginie ROUX
Mme Estelle DEVANLAY	Mme Juliette JACQUESSON
M. Philippe BIERMANN	M. Jean FOSSET
Mme Céline GARDEL	M. Vincent HENRIET
au titre de FO	
M. Michel CARDOT	M. Jean-Marc HANCZYK

Article 3

Le mandat des membres du comité social d'administration susvisé entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023.

Article 4

La Directrice départementale des territoires de la Marne par intérim est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Marne.

La Directrice départementale
des territoires de la Marne par
intérim,



Claire CHAFFANJON

Services déconcentrés

DDETSPP



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des
Solidarités et de la Protection des Populations**

ARRÊTÉ

portant modification de l'arrêté du 26 mai 2021 fixant la liste des personnes pouvant assister les salariés lors des entretiens préalables aux licenciements dans les entreprises non dotées d'institutions représentatives du personnel.

**Le Préfet de la Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

- VU** la loi n° 91-72 du 18 janvier 1991 modifiant la loi n° 89-549 du 02 août 1989,
- VU** le décret n° 91-573 du 31 juillet 1991 pris pour l'application de la loi n° 91-72 du 18 janvier 1991,
- VU** les articles L. 1232-4, L. 1232-7 à L. 1232-14, L. 1233-13, D. 1232-4 à D. 1232-12 du code du travail,
- VU** l'arrêté DS 2022-049 du 04 avril 2022 portant délégation de signature à Mme Ghislaine LUCOT, Directrice départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations de la Marne ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 26 mai 2021 fixant la liste des conseillers du salarié dans le département de la Marne pour une durée de trois ans,
- VU** les propositions de désignation, de radiation ou de modifications présentées par les Unions départementales CFTC et Force Ouvrière de la Marne,

Sur proposition de la Directrice départementale l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations de la Marne ;

ARRETE

Article 1 :

La liste des conseillers du salarié de la Marne, fixée par arrêté du 26 mai 2021, est modifiée par ajout et retrait conformément à la liste annexée au présent arrêté.

.../...

Article 2 :

La durée des mandats des conseillers du salarié listés en annexe est fixée jusqu'au terme du mandat en cours, soit jusqu'au 31 mai 2024.

Article 3 :

La liste des conseillers du salarié peut être modifiée, si nécessaire, par ajout, retrait ou rectification d'erreur matérielle.

Article 4 :

La liste des conseillers du salarié est tenue à la disposition du public à la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations de la Marne, dans chaque section d'inspection du travail, dans chaque mairie et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de la Marne.

Article 5 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture, les Maires du département de la Marne, la Directrice départementale l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations de la Marne sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Châlons-en-Champagne, le **15 DEC. 2022**

Pour le Préfet et par délégation,
La Directrice de la DDETSPP de la Marne,


Ghislaine LUCOT

Voies et délais de recours: le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé sur le site www.telerecours.fr. Ce délai est prorogé si un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) est introduit dans ce même délai de deux mois à compter de sa publication.

ORG. SYND.	NOM	PRENOM	PROFESSION	N° TELEPHONE	SECTEUR
CGT	CHATELET	Corinne	Retraitée	06 72 08 74 47	Ay
CGT	MILLIAT	Hervé	Vigneron	06 77 52 70 21	Ay
FO	ALVES	Olivier	Préparateur de commandes	07 69 21 95 22	Châlons
CGT	BENKHEMASSA	Mohamed	Magasinier / cariste	06 75 24 92 30	Châlons
CFE-CGC	CHAGAAR	Christian	retraité	06 68 19 00 32	Châlons Vitry
CFDT	CRETON	Jacques	Retraité	03 26 73 35 78	Châlons
CFE-CGC	DHIEVRE	Marie Christine	Retraitée	06 04 52 72 17	Châlons Vitry
Solidaires	DIDON	Hervé	Cadre Commercial	06 33 19 69 79	Châlons Vitry
CGT	DUFOUR	Christopher	Conducteur / receveur	06 26 64 95 55	Châlons
CGT	FERLET	Gilles	Retraité	06 38 47 82 58	Châlons
UNSA	GAUDRIER	Didier	Technicien d'atelier	06 18 10 16 23	Châlons
Solidaires	JURIK	Guillaume	Cadre Commercial	07 87 35 16 66	Châlons Ste Ménehould
CFTC	LABCIR	Mohammed	Chef d'équipe bâtiment	06 06 79 39 39	Châlons
CFE-CGC	RAT	Sylvie	Enseignante	06 73 78 46 72	Châlons Vitry
UNSA	RAUSSIN	James	Conducteur receveur de bus	06 28 94 53 70	Châlons
CFE-CGC	POLK	Pierre	Retraité	06 26 55 30 45 06 79 13 28 37	Damery
UNSA	BOURSCHEIDT	Gilles	Agent de maîtrise SNCF	06 08 71 43 86	Epernay
CFTC	CELLIER	Isabelle	Secrétaire	06 49 51 42 24	Epernay Sezanne
CGT	FOURNY	Pascal	Retraité	06 86 77 93 17	Epernay
CGT	ISELI	Serge	Retraité	06 41 36 68 13	Epernay
CFTC	LEGARDIEN	Jacqueline	Ouvrière	06 26 78 33 38	Epernay Sezanne
CFTC	MARY	Anthony	Ouvrier	06 58 88 34 07	Epernay Sezanne
CFDT	PUBLIER	Bernard	Retraité	07 78 64 45 97	Epernay
CFE-CGC	ZANIN	Jean-Pierre	Retraité	09 70 94 38 36 07 69 32 57 93	Epernay
FO	NOEL	Sonia	Auxiliaire de vie	06 09 52 29 35	Fismes
CFDT	ROLLOT	Patrick	Retraité	06 61 72 45 28	Marne
CFDT	AGHZAF	Abdelatif	Chauffeur Poids lourds	06 19 65 40 19	Reims Fismes
UNSA	ALAVOINE	Jean-Michel	Enseignant	06 14 25 30 61	Reims
CFE-CGC	ANDRE	Didier	cadre administratif	06 35 94 56 00	Reims
CFE-CGC	ANNE	Sihem	Cadre sécurité sociale	06 63 94 39 03	Reims
Solidaires	BOUCHAARA	Btisame	Educatrice Spécialisée	06 17 45 31 75	Reims
FO	CATTIER	Willy	Agent de maîtrise	07 69 62 68 62	Marne
FO	CELY	Jocelyne	Vendeuse	06 86 88 72 01	Reims
FO	CHARLIER	Rachel	Contrôleuse	06 24 76 41 26	Marne
UNSA	CLERC	Séverine	Chargée de sélections	06 68 43 58 03	Reims
UNSA	COMTE	Stéphane	Informaticien	07 62 42 60 10	Reims Epernay
FO	COSSARDEAUX	Julien	Agent logistique industrielle	06 62 62 16 05	Marne
FO	CROY	Pascal	Gérant magasin	06 29 54 13 18	Reims
CFE-CGC	DESSAINT	Claude	Retraité	03 26 24 07 91 0	Reims
Indép.	DUHAL	Mauricette	Retraité	03 26 03 81 67	Reims
CGT	DUPUIS	Didier	Retraité	06 31 61 65 87	Reims
CGT	EHRHARD	Thierry	Ouvrier agro-alimentaire	06 67 02 34 10	Reims
FO	EL CHADLAOUI	Nasser	Conducteur receveur	06 24 32 37 08	Reims
CFE-CGC	FRERE	Bernard	Retraité	06 84 80 32 03	Reims

UNSA	GEERAERTS	Aline	Enseignante	06 14 25 31 19	Reims
CFTC	GONCALVES-GUEDES	Florabela	chef d'équipe nettoyage	06 28 21 33 07	Reims
CFE-CGC	GONZALES	Richard	cadre commercial	06 75 20 42 32	Reims
UNSA	GROS	Xavier	Chargé de sécurité	06 23 65 37 78	Reims
Solidaires	GUENDOUZ	Abdelouahad	Métallurgiste	06 23 63 62 97	Reims
CFDT	GUERBETTE	Nicolas	Conseiller de vente	07 86 42 39 91	Reims
CFE-CGC	HAMZAOUI	Omar	Responsable sécurité	07 82 47 36 64	Reims
CFDT	HOMMET	Jean-Marie	Chauffeur Poids lourds	06 75 03 59 05	Reims
CGT	LABYED	Samia	Directrice Résidence Autonomie	06 13 45 13 59	Reims
CGT	LAKJAË	Karim	Directeur territorial	07 84 73 02 33	Reims
CGT	LEBOURCQ	Patrick	Responsable logistique	06 12 94 01 80	Reims
CFTC	LEGRAS	Virginie	Assistante restauration coll.	06 01 44 04 41	Reims
FO	LENOBLE	Jean-Louis	Facilitateur plan	06 51 72 47 83	Reims
FO	LUGNIER	Laetitia	Conseiller emploi	06 08 43 45 24	Marne
CFDT	MAHUT	Christophe	Manager de rayon	06 03 95 06 82	Reims
CFDT	MALECOT	Bruno	Vendeur	06 10 78 21 19	Reims Châlons
FO	MANGIN	Virginie	Responsable de secteur	06 17 12 30 98	Reims
FO	MATHIEU	Olivier	Technicien d'atelier	06 70 67 36 73	Reims Châlons
FO	MAZOCKY	Dalila	Conducteur receveur	06 50 21 39 54	Marne
CGT	MICHEL	Frédéric	Conducteur-accompagnateur	06 12 56 44 69	Reims
CFE-CGC	MULER	Michel	Retraité	06 80 35 37 62	Reims
CFE-CGC	NETZER	Alexandre	Projeteur	06 07 70 34 47	Reims
CGT	NICON	Michel	Agent de Maitrise	06 35 48 86 35	Reims
UNSA	NOBLECOURT	Eric	Formateur transport logistique	06 15 68 52 26	Reims
UNSA	PATE	Alain	Retraité SNCF	06 82 73 17 00	Reims Châlons
FO	PHILIPPE	Frédéric	Opérateur logistique	06 59 16 58 03	Marne
CFDT	PHILIPPOT	Thomas	Employé	06 15 80 53 24	Reims
CFDT	PICOT	Danielle	Technicienne HQ	06 16 23 46 05	Reims
CFDT	POMMIER	David	Chauffeur Poids lourds	06 63 71 55 23	Reims
CFDT	SCHMID	Esteban	Boucher	06 49 43 24 84	Reims
CFE-CGC	SEMLER	Marie Isabelle	Retraîtée	06 80 54 66 17	Reims
CFDT	SEVALLES	Audrey	Secrétaire transports	06 21 35 16 01	Reims
CFDT	SLADOJEVIC	Denis	Retraité	06 69 12 32 67	Reims
UNSA	SPAETER	Florence	Assistante des salariés	07 68 29 52 70	Reims
UNSA	WAROQUEAUX	EDDY	Responsable informatique	06 17 54 65 34	Reims
CGT	CHARPENTIER	Christophe	Machiniste	06 35 33 12 93	Sézanne
CFTC	COLIN	Didier	Retraité	03 26 60 96 80	Ste Menehould
FO	BASTIEN	Joëlle	Retraité	06 75 42 90 40	Vitry
CFDT	BONNIN	Virgile	Agent de sécurité	06 03 58 84 16	Vitry
CGT	GODET	Stéphane	Mélangeur	06 70 51 06 45	Vitry
FO	HEBERT	Laurent	Agent autoroutier qualifié	06 22 56 45 30	Vitry
FO	MICHEL	Patrick	Agent de maîtise	06 62 54 38 94	Vitry
CGT	POIGNANT	Jean-Jacques	Retraité	06 72 70 05 45	Vitry